

# L'ENVOL

n°55

Novembre 2023



Le bulletin d'informations de la section UNSA Douanes Paris Aéroports

## Agenda

### Montreuil

15 novembre GT Dédouannement

20 novembre RT sur l'habillement

27 novembre RT JO 2024

### DIPA

14 novembre Formation Spécialisée

## PLAN DE VOL

### Balise 1

Formations spécialisées

### Balise 2

Des CSA présentation de bilans  
et de régularisations de Procès  
Verbaux

### Balise 3

Cellule de Sécurité Alimentaire,  
premier point d'étape

### Balise 4

COSUI FACVA du 24 novembre 2023



## ALTIMETRE

- Valeur du point d'indice Fonction Publique (brut): 4,92 €
- SMIC mensuel brut : 1.747,24 € soit 11,52 € de l'heure
- Pass Navigo mensuel (5 zones) : 84,10 €
- Taux mensuel de l'ISA - HL : 34,81 €
- Taux mensuel de l'ISA - HA : 52,22 €

« L'envol » est le bulletin d'informations de la  
Section UNSA Douanes Paris Aéroports

Imprimé au local UNSA Douanes,  
rue des Voyelles à Roissy CDG.

Courriel : [unsa.dipa@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsa.dipa@douane.finances.gouv.fr)

## Formation Spécialisée

L'administration a organisé début septembre, une formation spécialisée. Cette instance est consultée sur :

- La teneur de tous documents se rattachant en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;
- Les projets de texte, relatifs à la protection de la santé des agents, à l'hygiène, à la sécurité des collègues dans leur travail, à l'organisation du travail, à l'amélioration des conditions de travail ;
- Les projets d'aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- Approbation de dépenses dans des opérations d'initiative locale (actions de formation et aménagement de postes notamment, mesures de prévention locale)

L'ordre du jour de la FS comprenait des points à vote et des points d'information. Concernant les points à vote, il y a eu l'approbation de PV des instances boycottées par les organisations syndicales, d'où notre abstention.



Les points suivants à vote traitaient des dépenses. Il faut savoir que les dépenses sont réparties :

- une enveloppe locale calculée au prorata des effectifs au 1er septembre 2022 sur la base d'un montant forfaitaire par agent. Pour 2023, cette enveloppe s'élevait à 140 505 € à laquelle s'ajoute un abondement de 4 213 € soit une dotation budgétaire est donc de 144 718 €, à consommer avant décembre 2023 ;
- une enveloppe mutualisée destinée à financer les actions de formation et de prévention répondant aux besoins de la direction.



**Nous avons alerté la direction et les services du PLI sur la situation de certains bureaux, dans lesquels les besoins des agents ne sont pas pris en compte. En effet, dans ces bureaux les chefs choisissent quelles demandes faire remonter auprès du PLI et excluent d'office les autres. Nous avons donc demandé qu'un rappel soit effectué auprès des chefs de bureaux, afin que la situation ne dure pas. La cheffe du PLI nous a confirmé que les chefs n'avaient effectivement pas à jouer un rôle de filtre, et devaient faire remonter TOUTES les demandes à son service, qui était seul décisionnaire sur ce point.**

Nous avons dû à nous prononcer sur la validation par courriel des dépenses d'achats courants et des achats suite à préconisation de la médecine du travail, sous un délai de 5 jours. Nous avons validé ce principe comme les autres organisations syndicales, puisque ces achats visent à améliorer les conditions de travail des agents.

Puis nous avons validé les dépenses courantes déjà engagées et à venir qui sont au nombre de 12 (achats de ventilateurs, de fauteuils ergonomiques...).

**En points divers**, il a été présenté aux organisations syndicales une liste des **accidents du travail** survenus en 2023 sur la DIPA, cette présentation est instructive puisqu'elle doit s'inscrire dans une démarche d'analyse plus fine afin de déterminer des axes de formation et de prévention, afin de réduire les risques et les dommages causés aux agents.

**Exercices d'évacuation**, les éléments apportés font apparaître des dysfonctionnements comme un signal sonore pas assez fort, et un aussi un besoin de formation en tant que serre files ou guide files. C'est comme en TPCI, plus il y a aura d'exercice d'évacuation plus les automatismes vont s'acquies.

## Des CSA de bilans et de régularisations de Procès Verbaux

L'UNSA Douanes DIPA et les organisations syndicales étaient réunies pour un CSA avec pour ordre du jour un point à vote celui de l'approbation de Procès Verbaux d'instances et des

points informatifs qui sont des bilans celui de la Cellule de Supervision Régionale, de la Formation Professionnelle et de l'observatoire interne de la DIPA.

### Cellule de Supervision Régionale

Concernant, la Cellule de Supervision Régionale, comme la majorité des services de la DIPA, elle est en sous-effectif. Néanmoins, nous aimerions soulever la problématique de

l'activité des BC de la plateforme de Roissy, car les agents sont de plus en plus accaparés par les tâches de rectifications et d'invalidations au détriment de faire plus de contrôle.

### Bilan de la formation professionnelle

Le bilan de la formation professionnelle, pour l'UNSA Douanes DIPA, tout agent de notre administration doit être formé, et cela tout au long de sa carrière. L'administration se doit de lui donner toutes les chances possibles pour pouvoir en bénéficier, cela passe par des moyens humains, techniques et financiers. En parallèle, il faut encourager et valoriser tous les agents qui se portent volontaires en tant que formateurs occasionnels, notamment lors des entretiens professionnels. **C'est mécanique, plus l'aspect formateur occasionnel**

**sera valorisé plus il y aura de volontaire pour devenir formateur.**

Notre souhait est de développer également une action de formation vis-à-vis des encadrants supérieurs (divisionnaires, chefs de bureau et autres) sur les thèmes de la RH, mais également, sur les pratiques des contrôles notamment en surveillance afin d'éviter tout errements réglementaires.

### Résultats de l'observatoire interne

Enfin, le dernier point à l'ordre du jour, concerne les résultats de l'observatoire interne. Si le nombre d'agents répondant est faible, selon notre analyse c'est que les agents n'ont pas le temps du fait de la charge de travail, mais également par un sentiment de lassitude, en se disant à quoi cela sert. Le constat de l'observatoire est simple, **il est alarmant**. Un mot a été exprimé par les agents c'est **désabusé**.

L'UNSA Douanes DIPA, ne fait que signaler ce sentiment à l'Administration, lors des déclarations liminaires et des comptes rendus. Puisque cela contribue à l'attractivité de la plateforme aéroportuaire. Puisque l'attractivité est faire venir et savoir garder des agents.

### Questions diverses

En questions diverses, nous avons posé la question suivante. *La DNRED plus précisément la DOD souhaite installer une « antenne » sur la plateforme de Roissy, qu'en est-il ? Si oui, rôle ? Interaction avec les services douaniers ?*

La DNRED a indiqué qu'elle installait une antenne à Roissy qui dépendra du service de la DOD de Paris. Mais qu'à ce stade, elle est en recherche de locaux

Puis en octobre, l'administration convoque les organisations syndicales pour un CSA de régularisation de procès verbaux d'instances de 2020 à 2023. L'UNSA Douanes DIPA n'a pas souhaité pour les PV datant de 2020, estimant que c'est trop ancien. A l'occasion de ce CSA, nous avons posé des questions ayant pour thématique le pouvoir d'achat, les congés bonifiés, le vestiaire OP/CO, et enfin CHORUS-DT mission ingéré.

*Lors du dernier CSA DIPA, il a été abordé la question des compensations exceptionnelles. Pouvez-vous, nous rappeler le calendrier mais également, l'enveloppe allouée pour cette année, ainsi que celles des deux derniers exercices ?*

Cette question est posée, afin de constater, si l'administration de Montreuil ne rogne pas sur l'enveloppe allouée annuellement aux compensations exceptionnelles. Ainsi, faire des économies sur le travail des agents.



*La seconde question concerne les congés bonifiés et les JO. Lors de nos déclarations liminaires aux CSAR des 1er Juin et du 05 juillet, au CSA DIPA du 14 juin, nous avons été les seuls à avoir soulevé la problématique des JO et les impacts sur les services. Nous avons exigé de l'administration le déplaçonnement du CET et/ou un report des CA. Nous avons été entendus puisque lors du dernier CSAR, il a été annoncé le déplaçonnement du CET et la possibilité de report des CA. Néanmoins une question demeure sur les congés bonifiés, les agents éligibles vont préparer leur planning pour l'été 2024 (période des JO). Les agents ne disposent pas de visibilité sur l'avenir et notamment les alternatives proposées en cas de refus des congés bonifiés (difficile de payer un billet au risque de l'annuler par la suite, de même pour une réservation). Quelles sont les dispositions prises par l'administration ? Quelles sont les alternatives pour compenser ces carences ?*

À ce jour, la Direction a reçu 20 dossiers de congés bonifiés. Le DI n'a pas d'instruction de la part de la Direction Générale de ce fait, il ne peut que valider les demandes.

En attendant, des discussions sur une prime exceptionnelle pour les agents des Douanes (prime ministériel ou directionnelle) en compensation de la participation aux événements exceptionnels que seront les JO et les JOP. Ainsi, L'UNSA Douanes réclame de l'administration, une véritable reconnaissance quant à l'engagement des agents des Douanes, soient bien mieux traités que pendant la période de la Covid. Mais en attendant, comme à son habitude, le gouvernement a fait des mesures salariales au saupoudrage et non générale. Pour preuve, lors du CSA de Réseau, en questions diverses, l'administration a communiqué aux organisations syndicales le nombre d'agents ayant eu le bénéfice de la prime de pouvoir d'achat. Les chiffres communiqués sont de 5929 agents (3341 agents de catégorie C, 2460 agents de catégorie B et de 128 agents de catégorie A). Avez-vous une répartition concernant la DIPA ?

Dans notre article « Prime exceptionnelle pouvoir d'achat 2023: L'arnaque au saupoudrage ? » de notre précédent journal. Nous avons expliqué les barèmes et le modus operandi de cette prime « one-shot » qui apporte une petite aide à certains agents. Seulement 5929 agents des Douanes sur une Administration comptant environ 17 000 agents.

Alors que l'inflation reste élevée et des hausses importantes des matières énergétiques sont importantes (+10 % pour l'électricité, des prix à la pompe atteignant presque le seuil des 2 euros le litre. Cependant, elle ne compense pas la perte de pouvoir d'achat des collègues ni la hausse minime de la valeur du point d'indice fixée, au 1er juillet 2023, à 1,5 %.

L'administration va généraliser le vestiaire des agents opco avec une dotation socle et individuelle, avec un complément selon le lieu d'activité. Ainsi certains agents se verront dotés de pantalon, de polaires et t-shirt floqués Douane. À la lecture de la note, « il faut respecter les modalités de stockage préservant la qualité de ces matériels, mettre à disposition un espace ou un local permettant aux agents de se changer en respectant la distinction femmes-hommes et quand ce n'est pas possible c'est au chef de service de s'adapter ». Il se posera la question des configurations des lieux et de l'organisation.



Est-ce que l'administration a fourni un casier s'adaptant à l'ensemble des équipements? A ce jour, les casiers piscines déployés sur certains sites ne semblent pas convenir. Étant en dotation individuelle, et avec un caractère obligatoire (le mot impératif est utilisé dans la note) pour son port, il n'y a de BOD tenu en Op/Co, ce qui implique un entretien au frais de l'agent. Nous réclamons l'indemnité entretien/habillement écrite dans le texte législatif décret n° 2000-153 du 21 février 2000 relatif à l'habillement des personnels de la DGDDI modifié par le décret 2001-625 du 16 juillet 2001 et arrêté du 16 juillet 2001 fixant

le taux de l'indemnité d'entretien. Quand est-ce qu'est prévue la dotation de tablettes et/ou smartphone ? Enfin, avons-nous une visibilité sur le déploiement de ce vestiaire ?

Le déploiement du vestiaire OP/CO impactera les services de contrôle de la plateforme en termes d'immobilier puisqu'il y a des obligations à respecter comme un vestiaire pour entreposer les casiers individuels. Cet impact est confirmé puisque la DI est en train de faire le recensement des besoins immobiliers, en lien avec les directeurs.

Sur la dotation des tablettes et/ ou smartphone, le convient de poser la question au niveau national.



À Cayenne, les services ont constaté que le flux de personnes qui ont ingéré des stupéfiants (cocaïne) est continu voir même en légère hausse. Est-ce dû au système de contrôle à Cayenne qui devient poreux ? Néanmoins, cette mission est chronophage voire dévalorisée de par les conditions de travail à l'Hôtel dieux (locaux qui appartiennent à l'Ap/Hp, certes l'administration a installé une chaise une table). Néanmoins, les agents ne sont pas valorisés de part les conditions de la mission, reconnaissance, un périple pour faire un CHORUS-DT et attendre les validations pour CHORUS-DT en local vers Metz avec des soucis à venir. Pour éviter les incompréhensions, la démotivation et la grogne des agents, l'administration ne devrait-elle pas se pencher sur une simplification comme pour l'octroi des longues durées avec une simple manipulation dans l'application Mathieu ? Et pour les agents qui sont obligés de rester sur un fauteuil inconfortable une nuit pour garder l'infracteur qui lui est installé sur un lit matelassé, on sollicite l'octroi d'une nuitée, au titre de la compensation.

Effectivement, le DI a identifié la difficulté qui se présentera à l'avenir sur le transfert de la mission CHORUS-DT. Concernant, la simplification, le DI invite à poser la question à la Direction Générale. L'UNSA Douanes DIPA portera le sujet afin de faciliter le quotidien des agents.

## Cellule de Sécurité Alimentaire, premier point d'étape.

L'administration avait pris pour engagement de réunir les Organisations syndicales 6 mois après la mise en place de la Cellule de Sécurité Alimentaire afin d'en faire un point d'étape.

Le transfert de la **mission DGCCRF** à la DGDDI, s'inscrit dans le cadre d'une volonté politique d'affirmer la Douane comme l'administration de la frontière. Ainsi, cette mission s'axera surtout sur des contrôles :

- de normes de commercialisation de fruits et légumes,
- des denrées alimentaires non animales,
- les ustensiles de cuisine en polyamide et mélamine originaire ou provenance de Chine et Hongkong,
- et les denrées alimentaires biologiques.

Pour le moment, le service s'axe sur les normes de commercialisation. Et le déploiement des autres missions se fera au fil du temps.

Le service est composé de 14 agents, rappelons que le service devait comprendre 7 agents à son ouverture, ce que nous avons dénoncé et celui-ci a été revu à la hausse.

Ouvert du dimanche au vendredi, en horaires administratifs de 7H30 à 16H. Le travail du dimanche est sur la base du volontariat, chaque agent fait 1 dimanche par mois. Pas de difficulté à ce jour en termes de ressources humaines du fait que l'effectif est au complet.

**L'organisation du service** est de 8 à 10 agents présents jour, 6 agents en charge des prélèvements et les autres agents s'occupent de la partie documentaire.

Pour rappel, les jours travaillés le dimanche et jours fériés sont majorés, soit 41,60 euros bruts par dimanche travaillé et/ou un jour férié travaillé. Les agents du service ont bien 2 RH consécutifs le samedi et dimanche et ceux qui travaillent le dimanche les 2 RH sont le vendredi et samedi. Ceux qui les veulent scindés en bénéficient également.



L'équilibre est présent du fait que le service est complet mais des difficultés pourraient apparaître lors de sous-effectif

**Dernièrement, la sous-direction JCF s'est déplacée sur le terrain afin de voir comment la cellule fonctionne, est-ce en tant que préfigurateur d'observer le fonctionnement de la cellule et de la reproduire dans différents bureaux de Douanes ?**



La Douane s'est adaptée à la nouvelle mission, et les agents assurent parfaitement la mission, mais les opérateurs ont dû s'adapter à la mission contrôle de la Douane.

Des difficultés sont apparues concernant les laboratoires, puisque les laboratoires sont fermés le dimanche. Afin de répondre à cette problématique, des solutions ont été avancées :

- Autoriser les opérateurs d'acheminer les marchandises périssables vers Rungis, sous transit,
- Alléger les contrôles en fin de semaine,
- modifier le process SCL, comme solliciter une antenne sur Roissy,
- Recourir à des laboratoires privés rémunéré par les opérateurs.

**Cette réunion avait pour but de faire un bilan sur le fonctionnement de la CSA. Néanmoins, il faut attendre que toutes les missions soient déployées pour avoir une meilleure visibilité sur la charge de travail. Et nous attirons l'attention de l'administration, sur le sujet des minima puisque les effectifs sont des sorties de stage et qu'au bout des règles des LDG, il pourrait y avoir une énorme demande de quitter la CSA.**

**Et qu'il ne faut pas enfermer les agents dans une spécification, leur interdisant tout changement vers d'autres missions douanières.**

## COSUI FACVA du 24 octobre 2023

La préparation de ce FACVA, n'a pas été faite dans de bonnes conditions puisque les documents n'ont été pas donnés en avance et incomplets.

4 projets ont été retenus par la DG

### Local social nouvelle génération

pour la BSES, UDD nuit et BANALE pour un coût total de 28 931 euros

Pour ce faire, il faut rendre les 3 locaux distincts de chaque bureau/brigade. Les frais engagés seraient trop élevés, et le simple fait de créer un point d'eau donnerait trop de valeur/plu-value locative à des locaux qui n'appartiennent pas la Douane.

L'administration propose donc un nouveau local en mutualisation, il se situera à moins de 100 mètres de leur brigade/bureau.

ADP prendra en charge la peinture et la réfection du sol.

Local d'environ 55 m<sup>2</sup> avec :

- un coin détente d'environ 34m<sup>2</sup>
- un coin cuisine d'environ 21m<sup>2</sup> ( 1 frigo par service) cuisine aménagée, pas de plaques de cuisson mais des micro-ondes, plan de travail, fauteuil...

### Plate-forme co-voiturage KLAXIT pour Roissy

1 500 euros par an. Pour un accès et un accompagnement premium aux utilisateurs. Pas de frais d'utilisation, assistance et garantie incluent.

Chaque conducteur recevra entre 1,5 et 3 euros par trajet dépendamment du nombre de personnes qui covoiturent.



### Végétalisation des locaux

Budget 8 320 euros

Bureau d'Orly, Air France Cargo et le Bâtiment 3700 ( nouveau local social mutualisé)

Les 3 services ont été consultés, les vœux des agents seront respectés.

Après travaux, il resterait sur les 28 931 euros alloués une somme de 14 759 euros.

#### Proposition du jour :

Transformer l'accueil du bâtiment 3520B, en y ajoutant une cuisine et un espace pour déposer les affaires

Cet espace étant utilisé par l'ensemble des agents dans des cadres précis lors d'une FP, accueil stagiaires et des mutations.



### Adaptation du mobilier par rapport aux différentes fonctions exercées.

Budget de 45 500 euros

Ce volet inclus

- bureaux réglables avec leurs fauteuils adaptés
- fauteuils de repos



**Barème de cotisations à taux plein  
UNSA Douanes - 2023**

Grades ou situation	Montant annuel 2023	Montant annuel réel 2023*
Primo adhérent	30 €	10 €
Contractuels	40 €	11 €
Agent de Constatation	73 €	24 €
Agent de constatation Principal 2° classe	86 €	28 €
Agent de Constatation Principal 1° classe	94 €	31 €
Contrôleur 2° classe	98 €	32 €
Contrôleur 1° classe	104 €	34 €
Contrôleur Principal	110 €	36 €
Inspecteur	130 €	42 €
Inspecteur Régional de 3° classe	145 €	47 €
Inspecteur Régional de 2° classe	151 €	49 €
Inspecteur Régional de 1° classe	157 €	51 €
Inspecteur Principal 2° classe	166 €	54 €
Inspecteur Principal 1° classe	166 €	54 €
DSD2 / CSC2	177 €	58 €
DSD1 / CSC1	177 €	58 €
DPSD / Administrateur / Administrateur civil	202 €	66 €
Administrateur supérieur / Administrateur HC	202 €	66 €
Administrateur Général	248 €	81 €
Retraité des douanes	40 €	13 €

\* Après crédit d'impôt.

Adhérez en ligne, avec la rubrique adhésion en un clic :

